

# LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

***BIENVENUE***

ÉCO-PLATEFORME DE FORMATION AUX MÉTIERS DU BTP  
contact@basebtp.fr - www.basebtp.fr  
09.67.12.00.97

# SOMMAIRE



# SOMMAIRE

<b>P.4</b>	OFFRE DE FORMATION
<b>P.5</b>	TRAVAUX PUBLICS
<b>P.6</b>	MAÇONNERIE GROS OEUVRE
<b>P.7</b>	ÉTANCHÉITÉ / BARDAGE
<b>P.8</b>	CATÉNAIRE / VOIES FERRÉES
<b>P.9</b>	GÉNIE CIVIL/TUNNEL
<b>P.10</b>	RÉGLEMENTAIRE
<b>P.11/12</b>	L'ÉQUIPE
<b>P.13</b>	PLAN D'ACCÈS
<b>P.14</b>	COMMENT VENIR EN FORMATION ?
<b>P.15/16</b>	RESTAURATION
<b>P.17</b>	HÉBERGEMENT
<b>P.18</b>	RÈGLES DE VIE
<b>P.19/20</b>	RÈGLEMENT INTÉRIEUR
<b>P.21</b>	PLAN DE CIRCULATION
<b>P.22</b>	NOTES
<b>P.23</b>	SUIVEZ-NOUS

# ***OFFRE DE FORMATION***

**CINQ FILIÈRES** VOUS SONT PROPOSÉES :

1. Travaux publics
2. Maçonnerie gros œuvre
3. Étanchéité/Bardage/Structures Métalliques
4. Caténaire/Voies Ferrées
5. Génie Civil/Tunnel
6. Formations réglementaires

 **PROXIMITÉ,  
SOUPLESSE,  
ADAPTATION**  
pour et par les entreprises du BTP !

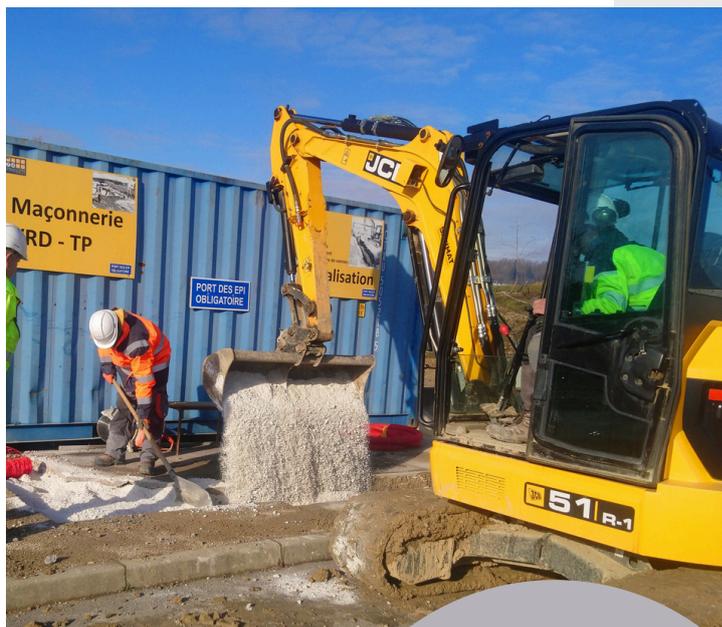
# TRAVAUX PUBLICS

Trois hectares et des moyens mis au service de situations de travail simulées.

MODULES  
TECHNIQUES À LA  
CARTE

DE 1 À 30 JOURS

CONTENUS,  
SUPPORTS ET  
NIVEAUX  
ADAPTÉS À  
VOTRE DEMANDE



## CANALISATION

- ADDUCTION D'EAU POTABLE
- RÉSEAUX SECS
- ASSAINISSEMENT
- ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

## MAÇONNERIE VRD

- AMÉNAGEMENT DE SURFACES
- POSE DE BORDURES & CANIVEAUX
- BLINDAGE, COMPACTAGE
- COFFRAGE BÉTON ARMÉ

## ENROBÉ

- APPLICATION MANUELLE D'ENROBÉ
- COMPACTAGE
- CYLINDRAGE

## TERRASSEMENT

- RÉALISATION DE CHAUSSÉE / PISTE
  - ENROCHEMENT
  - ESPACE PAYSAGER
  - CONFORTEMENT
- LECTURE DE PLAN TOPO
- CAP CONDUCTEUR D'ENGINS EN APPRENTISSAGE

## CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIERS

TOUTE CATÉGORIE DE L'INITIATION / PERFECTIONNEMENT

SUR DEUX HECTARES ET UNE PISTE DE 800M



# MAÇONNERIE GRANDS ŒUVRES

Une grue et des banches en permanence pour bâtir en vrai.



BASE RU 74 CERTIFIÉ CENTRE  
EXAMEN "TITRE PROFESSIONNEL  
COFFREUR BANCHEUR"

## COMPAGNONS

3 MODULES DE 35H  
MANIPULATION  
BANCHES  
RÉALISATION VOILES  
COFFRAGE DALLES

## OUVRAGES ANNEXES

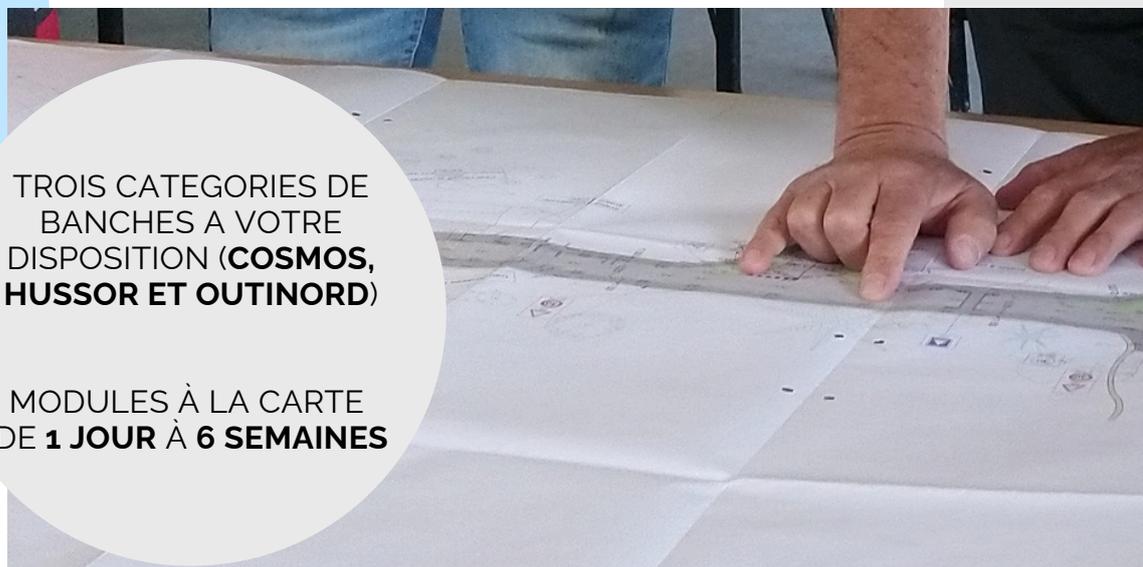
FONDATION, TRAVAUX  
DE FINITIONS,  
COFFRAGE BOIS,  
PRÉFABRICATION,  
RÉSEAUX ENTERRÉS,  
MAÇONNERIE  
TRADITIONNELLE

## ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE

LECTURES DE PLAN /  
IMPLANTATION,  
ORGANISATION DE  
CHANTIER, MODE  
OPÉRATOIRE

TROIS CATEGORIES DE  
BANCHES A VOTRE  
DISPOSITION (**COSMOS,  
HUSSOR ET OUTINORD**)

MODULES À LA CARTE  
DE **1 JOUR À 6 SEMAINES**



En partenariat  
avec :   
Coffrage et étalement

# ÉTANCHÉITÉ / BARDAGE / STRUCTURE MÉTALLIQUE

Toutes nos formations sont dispensées par des professionnels.

## CQP ÉTANCHÉITÉ

PRODUIT BITUMEUX  
PARTIE COURANTE SUR  
SUPPORT BÉTON ET BAC ACIER  
/ OUVRAGES ANNEXES

AUTRES "PRODUITS  
REVÊTEMENT PVC, RÉSINE  
ASPHALE (SUR DEMANDE)

## BARDAGE

BARDAGE BOIS, MÉTAL, ZINGUERIE

## STRUCTURE MÉTALLIQUE

MONTAGE STRUCTURES  
MÉTALLIQUES



## ENCADREMENT

LECTURE DE PLAN, MODE  
OPÉRATOIRE, SUIVI DE  
CHANTIER



EN CAS D'INTEMPÉRIE  
BASE RU 74 ASSURE SES  
FORMATION "INDOOR"



*Un parcours diplômant en  
étanchéité (CQP étanchéité)*

# CATÉNAIRE ET VOIES FERRÉES

Une aire d'entraînement 1.500/25.000V + 1 kilomètre de voies ferrées 25.000V.

Un parcours diplômant en caténaire  
(CQP Monteur de lignes caténaires)



## GÉNIE CIVIL / MATAGE

FONDATION, BÉTON-MATAGE,  
CAROTTAGE, DÉS DE FINITION,  
INITIATION DÉCOUPE  
CHALUMEAU

## ARMEMENT 1,5KV 25KV

CARNET DE MONTAGE,  
PRÉPARATION AU PARC,  
ÉQUIPEMENT SUR SUPPORTS  
ET PORTIQUES 1.5KV ET 25KV

## FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CACES ® R482 PELLE RAIL-  
ROUTE  
FORMATION À LA CONDUITE DE  
NACELLE RAIL-ROUTE  
SECUFER

## ENCADREMENT & CONDUITE DE TRAVAUX

MODE OPÉRATEUR,  
ORGANISATION DE  
CHANTIER, PLANIFICATION,  
MÉTRÉ ET SUIVI CHANTIER

## ALIMENTATION & INTERRUPTEUR

ALIMENTATION ET CONNEXION,  
POSE ET DEPOSE SECTIONNEUR ET  
APPAREIL INTERRUPTEUR, IS

## RÉGLAGE & MAINTENANCE

RÈGLES ET TECHNIQUES, CONTRÔLE,  
INTERVENTION ET RÉGLAGE SUR  
INSTALLATIONS EXISTANTES

## CÂBLES & CONDUCTEURS

CDPA, FEEDER,  
PORTEUR ET FC,  
CONFECTION ET  
PRÉPARATION  
APPAREILTENDEUR /  
PENDULAGE



# GÉNIE CIVIL / TUNNEL



Un tunnel pédagogique réel avec rail.

- Béton projeté voie sèche / voie mouillée
- Certification AQUASPRO
- Initiation forage



## MACONNERIE GENIE CIVIL

MACONNERIE COFFRAGE ET BÉTON ARMÉ

SCIAGE ET CAROTTAGE DE BÉTON

MINEUR BOISEUR :

CREUSEMENT TRADITIONNEL PUIITS  
CREUSEMENT TRADITIONNEL GALERIE

ÉQUIPEMENT ET  
SÉCURITÉ EN TRAVAUX  
SOUTERRAINS

NIVEAU 1

LECTURE DE  
PLAN ET  
IMPLANTATION

# RÈGLEMENTAIRE

"Une pierre / deux coups " : de la pratique dans de l'obligatoire !



## HABILITATION TOUS CORPS D'ÉTAT

ÉCHAFAUDAGE FIXE / ROULANT  
GESTES & POSTURES PRAP  
RISQUES CHIMIQUES  
EXTINCTEUR  
DÉCOUPE



## HABILITATIONS ELECTRIQUES

HoBoV - BFHF  
H1B1V  
BE MANOEUVRE BS  
AIPR (OPÉRATEUR, ENCADRANT, CONCEPTEUR)



## SPÉCIFIQUE MÉTIER

ASQUAPRO  
CH1CB1  
CH3CB3  
SECUFER

CACES ® R482 CATEGORIE B2  
FOREUSE (AVEC VOTRE MATÉRIEL)

CACES ® R482 CATEGORIE B3  
PELLE RAIL ROUTE



TRAVAIL EN HAUTEUR

TRAVAIL EN HAUTEUR  
HARNAIS / POTEAU /  
TERRASSE

POSE DE FILET

## CACES ® R482

A/B3/B1/C1/C2/C3/D/E/F/G

LE + DE BASE RU :

LES 3 HECTARES DE LA PLATEFORME SONT UN CHANTIER PERMANENT OÙ LES STAGIAIRES SE PERFECTIONNENT EN SITUATION SIMULÉE DE CHANTIER.

## AUTRES CACES

CACES ® R486 PEMP NACELLE

APTITUDE À LA CONDUITE  
R487 GMA - GME

SÉCURITÉ

PASI BTP®

LES RISQUES DU BTP

SECUFER



## **BENOIT ALLEGRE**

**DIRECTEUR & RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**

allegre@basebtp.fr



## **CECILE SPONGA**

**RESPONSABLE D'EXPLOITATION & RÉFÉRENTE HANDICAP**

sponga@basebtp.fr



## **ANNE-LAURE VINCENT**

**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE**

09.67.12.00.97 / info@basebtp.fr



## **MEGANE DESVIGNES**

**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE**

09.67.12.00.97 / secretariat@basebtp.fr



## **EMANUELE SPOSATO**

**CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**

06.87.40.28.13 / sposato@basebtp.fr

# **L'ÉQUIPE**

## NOS FORMATEURS BASE...



### **MARINE GRANGER**

**GESTIONNAIRE PLATEFORME ET FORMATRICE**  
07.84.22.13.87 [plateforme@basebtp.fr](mailto:plateforme@basebtp.fr)



### **JEAN-PAUL GIVRE**

**FORMATEUR ENGIN DE CHANTIER**



### **NICOLAS RAMOND**

**FORMATEUR ENGIN DE CHANTIER**

## NOS INTERVENANTS ...



### **DIDIER HENIN**

**FORMATEUR ENGIN DE CHANTIER**



### **JEAN-PIERRE ROGNAT**

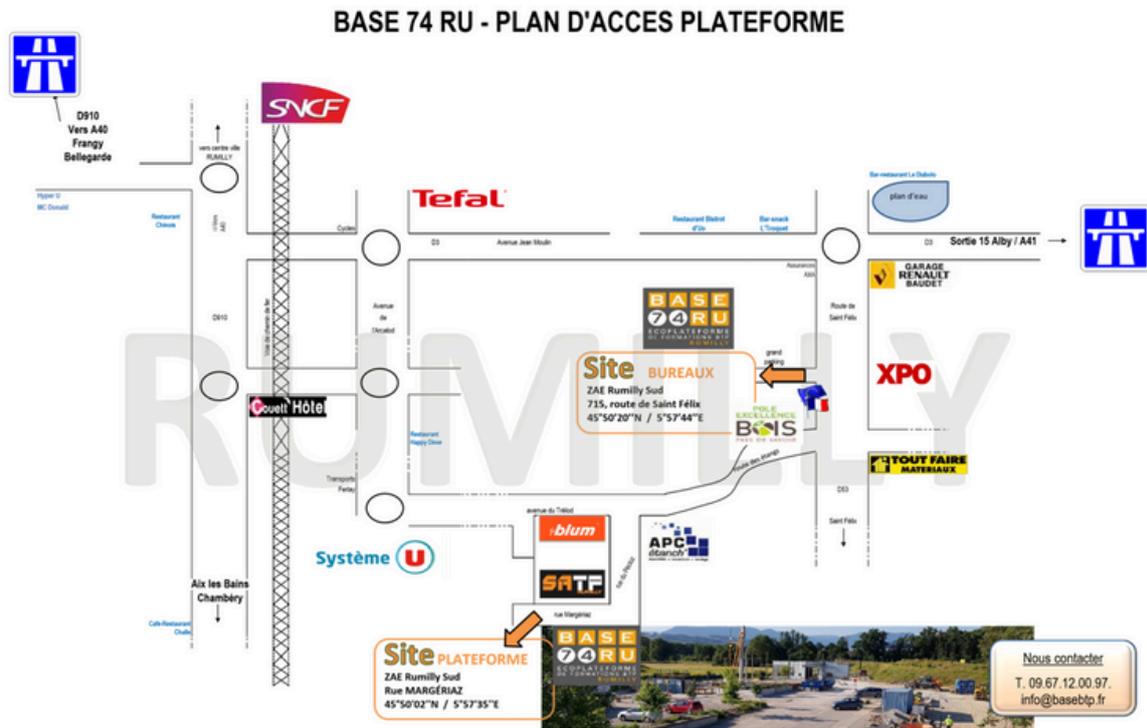
**FORMATEUR GENIE CIVIL**



### **DARIO VECCHIO**

**FORMATEUR GROS OEUVRE**

# PLAN D'ACCES



Attention Base 74 RU dispose de deux sites :  
les **bureaux** et la **plateforme**.

## Site bureaux

Adresse :  
Z.A.C de Balvé  
715, route de Saint Félix 74150 Rumilly

Sur Google MAPS, tapez :  
BASE 74 RU – ECO PLATEFORME DE FORMATION  
<https://goo.gl/maps/BeH6FowKhpRFvMfG8>



## Site plateforme

Adresse :  
En face de S.A.T.P  
Prolongement du 8 rue du Pécloz 74150 Rumilly

Sur Google MAPS, tapez :  
PLATEFORME BASE 74  
<https://goo.gl/maps/g4nR2WZzwGzE54eD9>



# COMMENT VENIR EN FORMATION EN TRANSPORT EN COMMUN?

## DÉPART DES BUS : GARE SNCF DE RUMILLY

Pour les formations qui se déroulent sur le site "bureau":

### Prendre la ligne 1

Gare SNCF de Rumilly ● ———— ● Arrêt MADRID

Pour les formations qui se déroulent sur le site de la "plateforme":

### Prendre la ligne 2

Gare SNCF de Rumilly ● ———— ● Arrêt ARCALOD

## Les horaires pour la LIGNE 1 : Bureau + plateforme (sauf juillet/aout)

Pour les formations qui débutent à 08h00 :  
Départ de la gare à 07h37 – Arrivée à l'arrêt MADRID à 07h53

Pour les formations qui débutent à 09h00 :  
Départ de la gare à 08h31 – Arrivée à l'arrêt MADRID à 08h47

Pour les formations qui se terminent à 16h00 :  
Départ de l'arrêt MADRID à 16h32 – Arrivée à la gare à 16h56

Pour les formations qui se terminent à 17h00 :  
Départ de l'arrêt MADRID à 17h27 – Arrivée à la gare à 17h47

## Les horaires pour la LIGNE 2 : Plateforme (sauf juillet/aout)

Pour les formations qui débutent à 08h00 :  
Départ de la gare à 07h36 – Arrivée à l'arrêt ARCALOD à 07h45

Pour les formations qui débutent à 09h00 :  
Départ de la gare à 08h36 – Arrivée à l'arrêt ARCALOD à 08h45

Pour les formations qui se terminent à 16h00 :  
Départ de l'arrêt ARCALOD à 16h23 – Arrivée à la gare à 16h32

Pour les formations qui se terminent à 17h00 :  
Départ de l'arrêt ARCALOD à 17h12 – Arrivée à la gare à 17h24

**Consulter les horaires en temps réel :**  
**[www.jybus.fr/actualites/profitez-des-horaires-en-temps-reel](http://www.jybus.fr/actualites/profitez-des-horaires-en-temps-reel)**



# RESTAURATION RAPIDE...

## **Restaurant Happy Diner** (à 1 km du site BASE-Plateforme)

Possibilité d'emporter

37, Avenue de l'Arcalod - 74150 Rumilly

Réservation : 09 83 36 13 68

Menu : [happy-diner.fr](http://happy-diner.fr)

## **Bistrot du Pressoir** (à 1,5 kms)

4 allée du pressoir - 74150 Rumilly

Tél : 06 67 83 04 72

## **Burger King**

51, Rue René Cassin - 74150 Rumilly

## **Supermarché ALDI**

57, rue René Cassin - 74150 Rumilly

## **Boulangerie Marie Blachère** (à 3kms)

11 rue René Cassin - 74150 Rumilly

Horaires : 6h30-19h30

## **Coté Champs (vente à emporter)**

60, rue René Cassin - 74150 Rumilly

## **Bar Snack "L'troquet"** (à 2kms de BASE-plateforme, à 1km de BASE-espace bureaux)

13, rue Jean Moulin - 74150 Rumilly

Réservation : 04 50 51 90 25

## **Mac Donald's**

Lieu-dit « Sur les Forts » - 74150 Rumilly

## **Brasserie le 6/20** (vers la gare)

14 avenue Gantin - 74150 Rumilly

Tél : 04.50.45.65.88

## **1991 Resto Bistro** (à 1,5kms)

13 rue Jean Moulin - 74150 Rumilly

Tél : 07.82.99.56.70



Vous pouvez aussi vous faire livrer votre repas de midi avec le prestataire Deliveroo qui se déplace sur Rumilly.

# RESTAURATION MOINS RAPIDE...

## **Restaurant Happy Diner** (à 1 km du site BASE-Plateforme)

37, Avenue de l'Arcalod - 74150 Rumilly

Réservation : 09 83 36 13 68

Menu : [happy-diner.fr](http://happy-diner.fr)

## **Restaurant China Town** (à 2kms de BASE )

Fermeture le lundi

80, rue René Cassin - 74150 Rumilly

Réservation : 04 50 44 71 77

## **Sortie 15** (5kms de BASE)

44, Rue des Crêts de Viry - 74540 Alby sur Chéran

Réservation : 04 50 77 12 02

Pizzeria à emporter ou sur place

## **Auberge des Bruyères** (à 3 kms du site BASE-Plateforme)

359, route de Mercy - 74540 Saint Félix

Réservation : 04 50 60 96 53

Mail : [contact@les-bruyeres.fr](mailto:contact@les-bruyeres.fr)

Site internet : ([www.les-bruyeres.fr](http://www.les-bruyeres.fr))

## **Au p'tit resto** (à 3 kms du site BASE-Plateforme)

74, route d'Annecy - 74540 Saint Félix

Réservation : 04 50 01 20 71



Vous pouvez aussi vous faire livrer votre repas de midi avec le prestataire Deliveroo qui se déplace sur Rumilly.

# HÉBERGEMENT

**Hôtel Restaurant "COUETT'HOTEL \*\*\*"** (à 1 km du site BASE-Plateforme).  
4 allée du Pressoir, ZAE de Martenex – 74150 Rumilly

Téléphone : 04.50.32.28.05

**Hôtel Restaurant "ALB'HÔTEL \*\*\*"** (à 10 km des 2 sites)  
369, route des Asnières - 74540 Alby-Sur-Chéran

Téléphone : 04.50.68.14.14.  
Email : albhotel@orange.fr  
Site internet : [www.albhotel.com](http://www.albhotel.com)

**APPART HOTEL 18'** en voiture (à 17 km du site BASE-Plateforme)  
16, rue du Champ de la Taillée - 74600 Seynod

Téléphone : 04.50.05.88.00  
Site internet : [www.apparthotel-annecyseynod.com](http://www.apparthotel-annecyseynod.com)

**Hôtel IBIS BUDGET CRAN GEVRIER** (à 20 km de BASE 74RU)  
19, route de Nanfray - ZA Le Levray - 74960 Cran-Gevrier

Tél. : 04 50 69 52 47

**Hôtel IBIS BUDGET GRESY SUR AIX** (à 24 km de BASE 74RU)  
51, Rue st Eloi Echangeur Nord - 73100 Grésy-sur-Aix

Téléphone : 08.92.68.09.25

De nombreux logements sont disponibles  
aux alentours de BASE RU 74 avec

[Booking.com](https://www.booking.com)  [airbnb](https://www.airbnb.com)

# QUELQUES RÈGLES DE VIE

## RESPECT

## SÉCURITÉ

## PONCTUALITÉ

## POLITESSE

- ✓ Eteindre ou mettre en silencieux votre portable pendant la formation
- ✓ Ne pas jeter les mégots de cigarette par terre ! utiliser les cendriers et les poubelles,
- ✓ Respecter le sens de circulation sur la plateforme piétonniers et véhicules/engins
- ✓ Laisser votre salle de formation propre et remettre le mobilier en place
- ✓ Se garer en marche arrière sur les places qui vous sont réservées
- ✓ Porter les EPI - Equipement de Protection Individuel - **OBLIGATOIRE**
- ✓ Sécuriser les postes de travail avec les EPC - Equipements de Protection Collectif - **OBLIGATOIRE**

En cas de **retard** ou **d'absence**, merci de nous contacter pour nous avertir  
au 09.67.12.00.97

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES

PERSONNEL ASSUJETTI

## Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires en formation sur l'ensemble des sites d'intervention de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Ce règlement s'applique pour :

- § les règles d'hygiène et de sécurité,
- § les règles relatives à la discipline.

## Article 2

Tout stagiaire en formation doit respecter le présent règlement pour toutes questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que pour les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire est affiché dans chaque salle de cours.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### Article 3

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant ou en faisant respecter, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail ou pour l'exécution de certains travaux ainsi que les dispositions mises en place dans l'entreprise pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

En particulier :

§ Chaque stagiaire a pour obligation, sauf instructions particulières de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, de maintenir en place les dispositifs de toute nature, installés pour assurer la protection collective des travailleurs. Lorsque ces dispositifs devront être enlevés pour l'exécution d'un travail et ne pourront être remplacés en raison de l'avancement des travaux, il devra en avvertir préalablement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

§ Chaque stagiaire doit utiliser conformément aux instructions reçues les équipements de protection individuelle tels que dispositifs anti-chutes, appareils de protection des voies respiratoires, chaussures de sécurité, vêtements imperméables, casques, gants, lunettes, protections antibruit, vêtements de protection etc. mis à sa disposition par son entreprise.

§ Chaque stagiaire prend soin des équipements de protection individuelle qui lui sont confiés et signale toute défectuosité constatée.

§ Chaque stagiaire a l'obligation de participer sur instructions particulières de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, au rétablissement des conditions de travail protectrices de la sécurité et de la santé des salariés dès lors qu'elles apparaissent compromises.

### Article 4

Tout stagiaire qui a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou qui constate une défectuosité dans les systèmes de protection doit en avvertir immédiatement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Les stagiaires utilisent à cet effet, autant que de besoin, le registre d'observations prévu par l'article 24 du décret du 8 janvier 1965.

### Article 5

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, les machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité, outils dont il a la charge, doit en informer immédiatement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

### Article 6

En cas d'accident du travail, la déclaration doit être faite dans les 24 heures au secrétariat de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP par l'intéressé.

Tout stagiaire a l'obligation d'aviser aussitôt que possible son formateur direct de tout accident même bénin survenu à lui-même ou à un autre stagiaire, lorsqu'il en a été le témoin.

### Article 7

Il est formellement interdit au stagiaire :

§ d'accéder aux lieux de formation en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de produits stupéfiants et d'introduire, de consommer et/ou distribuer aux postes de travail l'un ou l'autre de ces produits.

§ s'il existe un doute sérieux quant à leur capacité à occuper leur poste en toute sécurité, pour les personnes ou les biens, ces stagiaires devront se soumettre à un alcooltest ou tout autre moyen de contrôle légal et adapté. Ils pourront demander l'assistance d'un tiers ainsi qu'une contre-expertise.

§ d'enfreindre les règles de circulation ou celles relatives aux zones de déplacement sur le site,

§ de fumer dans les locaux où cela est interdit, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, telles que risques d'incendie ou d'explosion,

§ de fumer à proximité des engins de chantier, produits inflammables tels que colles, vernis, produits de décollage, etc.

§ d'entreposer dans le local/vestiaire des produits ou matériels dangereux ou salissants ainsi que des matériaux,

§ d'utiliser des machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité dont on n'a pas la charge, ou dans un but différent de celui pour lequel ils ont été confiés,

Le refus du stagiaire de se soumettre aux prescriptions relatives à la sécurité peut entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES

## DISCIPLINE GÉNÉRALE

### **Article 8**

Le respect des horaires conformément à la convocation et à la feuille d'émargement signée chaque demi-journée est essentiel au bon déroulement de la formation.

Aucun aménagement n'est possible en dehors d'une validation de BASE 74 RU et en accord avec le formateur.

En fonction de contraintes logistiques et techniques spécifiques, une répartition des 35 heures de travail hebdomadaire réglementaire peut être mise en place pour une session de formation en particulier. Les stagiaires en seront tenus informés via la convocation qui leur sera adressée.

### **Article 9**

Tout stagiaire empêché de se présenter doit immédiatement, sauf cas de force majeure, prévenir ou faire prévenir le secrétariat de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, en précisant la cause de l'absence.

Tout retard et absence doivent être également justifiés auprès de l'accueil de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP sauf cas de force majeure, dans les 48 heures, par l'envoi de pièces justificatives (arrêt de travail, certificat médical, etc.).

Les retards réitérés non-justifiés et toute absence non justifiée peuvent entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

Aucun stagiaire ne peut s'absenter de son poste de travail sans motif légitime, ni quitter l'établissement sans autorisation préalable de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

### **Article 10**

Tout stagiaire doit prendre soin des outils et effets de travail qui lui sont confiés par BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP et veiller à leur conservation, leur entretien et à leur restitution au formateur.

### **Article 11**

Le stagiaire peut disposer pour ses vêtements et outils personnels, d'installations munies de serrures ou de cadenas, dont il garde les clefs pendant le temps d'utilisation. Il doit les utiliser effectivement et les restituer à la fin de chaque formation à son formateur.

### **Article 12**

Il est formellement interdit au stagiaire :

§ d'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne lui appartenant pas (documents ou objets confiés par BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP),

§ d'avoir un comportement incorrect avec toute personne appartenant au personnel de l'entreprise ou toute personne en contact avec elle (formateur, personnel de la BASE, etc.)

§ de détériorer les affiches de service apposées dans les lieux de travail,

§ de conduire un véhicule de l'entreprise d'accueil sans permis de conduire valide et correspondant au véhicule utilisé et sans autorisation préalable,

§ d'utiliser des matériaux et des outils à des fins personnelles,

§ d'introduire dans les locaux, des personnes étrangères à BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP,

§ de faire circuler des listes de souscription sans autorisation,

§ de provoquer des réunions ou rassemblements pendant les heures de travail ou en dehors de ces heures dans les locaux de travail.

## SANCTIONS ET DROITS DE LA DÉFENSE

### **Article 13**

Tout comportement fautif d'un stagiaire peut donner lieu à l'une des sanctions suivantes qui est fixée par la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS DU BTP en fonction de la nature et de la gravité du fait reproché :

§ avertissement oral,

§ avertissement écrit,

§ information à l'entreprise,

§ exclusion de la formation.

## DISPOSITIONS FINALES

### **Article 14**

Conformément à l'article L. 122-36 du Code du travail, le présent Règlement sera adressé en deux exemplaires à l'Inspecteur du Travail de Haute-Savoie accompagné de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire l'approuvant.

Ce règlement sera déposé au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes d'Annecy et sera affiché au siège de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP où se font l'embauche et la paye du personnel

Le Directeur,

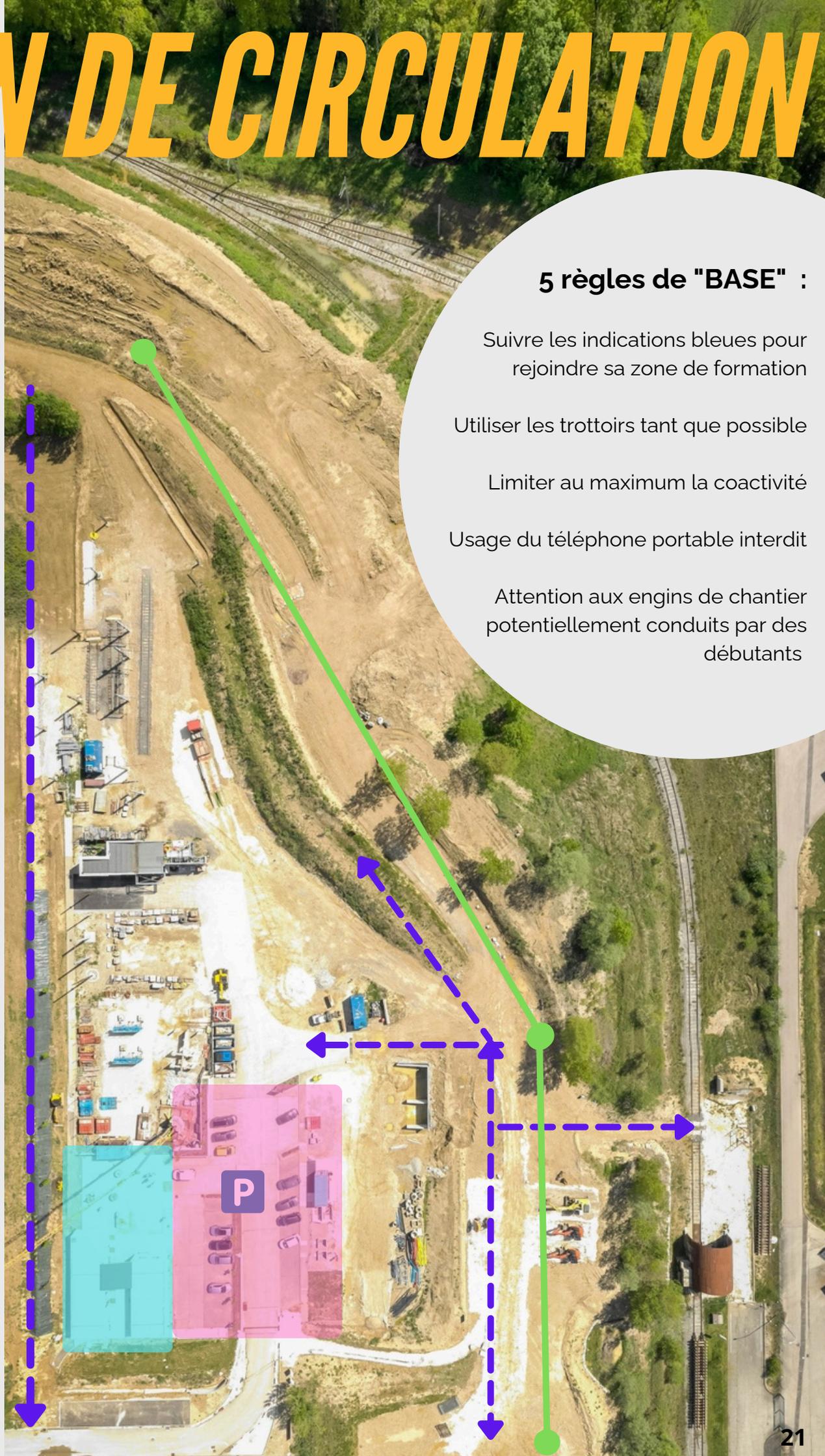
Benoit ALLEGRE

# PLAN DE CIRCULATION

-----: Circulation piétonne  
●---: Piste conduite d'engins

■ : Accueil /  
Parkings,  
Salles de  
formation,  
Réfectoires,  
Vestiaires &  
Sanitaire

■ PARKING



## 5 règles de "BASE" :

Suivre les indications bleues pour rejoindre sa zone de formation

Utiliser les trottoirs tant que possible

Limiter au maximum la coactivité

Usage du téléphone portable interdit

Attention aux engins de chantier potentiellement conduits par des débutants



# SUIVEZ - NOUS

SUIVEZ - NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

 **BASE 74 RU**

Des idées ? Des pistes d'amélioration ou partager tout simplement votre expérience dans notre centre,

N'hésitez pas à déposer un avis sur notre page google. Ceci nous permettra de mieux nous faire connaître sur le territoire.

L'équipe vous remercie de votre visite.

**À TRÈS BIENTÔT !**



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**